



Opérateur de la téléphonie: paiement de l'indu

Par **cassé**, le **25/09/2008** à **09:42**

suite a un engagement par internet d'un abonnement avec un operateur de telephonie mobile. Après un avoir constaté qu'il s'agissait d'une mobicarte et non pas un forfait, j'ai tenu le vendeur au courant de faite qu'il y a un manquement d'une obligation. La surprise est la suivante: j'ai payé le prix du mobile, plus les frais d'envoi, ainsi la reception des factures mensuelles. J'avais procedé à bloqué mon compte bancaire. Par conséquent, je reçois des menaces qu'il s'adresse a la justice .

Après plusieurs contacts avec le service clientele et le service apres vente, (y compris plusieurs services) il s'averé que la situation est complexe .

Je sais tres bien que je suis pas le seul qui confronté le même probleme

Y'a t'il une solution?

Les operateur n'ont -ils pas en connaissance de cause des problemes des consommateurs insatisfaits?